

En Direct
avec les
Conseillers Départementaux
Communistes et Républicains
Front de Gauche de Seine-Maritime

Version de synthèse

29 mars 2019

Les élus du groupe au Département :

- **Stéphane BARRE**, Conseiller départemental du canton de Saint-Etienne-du-Rouvray, Maire de Oissel, Président du groupe
- **Séverine BOTTE**, Conseillère départementale du canton de Saint-Etienne-du-Rouvray
- **Alban BRUNEAU**, Conseiller départemental du canton du Havre III, Maire de Gonfreville l'Orcher
- **Sophie HERVÉ**, Conseillère départementale du canton du Havre III

Un Conseil départemental, jeudi dernier, qui a entériné la démission du vice-président en charge des finances et ancien maire du Havre Luc Lemonnier, avant de débattre successivement du Brexit, des conséquences de la loi alimentation sur l'agriculture et les agriculteurs seinomarins, du déficit de médecins généralistes, du Plan pauvreté, de la politique de l'habitat suite à la loi ELAN, de la redynamisation des zones d'activités économiques ou encore de l'éradication du frelon asiatique.

Les quatre conseillers du groupe communiste et républicain du Front de Gauche n'en demandaient pas moins pour porter leurs réflexions et propositions à partir d'une bonne quinzaine d'interventions, dont certaines ont porté leurs fruits avec notamment :

- un engagement du Département d'étudier la possible **embauche de médecins généralistes** pour les affecter dans des secteurs où les patients sont dépourvus de médecins traitants,
- la prise en compte de **l'avis du maire sur les ventes de logements sociaux** sur sa commune dans l'avis que doit rendre le Département sur chaque vente,
- l'intégration de la Communauté urbaine du Havre et de la Métropole rouennaise dans le **nouveau dispositif de soutien à la redynamisation des zones d'activités économiques** dont elles avaient été exclues,
- la proposition d'intégrer les **universités du Havre et de Rouen** au sein de la nouvelle agence Normande consacrée à la protection de la biodiversité et au développement durable,
- l'ajournement du projet de la majorité départementale de réduire le nombre de débats lors de chaque Conseil... Un comble dans une période où le besoin de débattre s'exprime partout !

Une séance où ils ont aussi constaté avec satisfaction qu'ils avaient été entendus, suite à leurs précédentes prises de position, sur la nécessité d'intégrer les copropriétés dégradées, comme le sauvetage de la copropriété Robespierre dans le quartier du Château-Blanc à Saint-Etienne-du-Rouvray, dans les financements conséquents que le Département consacre au programme de renouvellement urbain (ANRU). Ou encore sur l'implication du Département dans l'éradication du frelon asiatique, puisqu'un dispositif d'aide individuelle pour la destruction des nids a été voté.

Et alors que la majorité des Droites prenait l'initiative d'un débat pour déterminer comment rapprocher les citoyens des politiques publiques, Séverine Botte leur a suggéré tout simplement de « changer de politique » ! Soulignant que « se poser cette question illustre bien l'échec de ceux qui président aux destinées des politiques publiques depuis trop longtemps... ».

**Retrouvez toutes les interventions et résumés des interventions
des élus communistes et républicains du Front de Gauche au Département sur leur blog :
« departement.elus76.com »**

Le chiffre de la séance :

82 % des Français disent être en faveur d'un changement social et économique à l'issue du Grand débat (sondage ViaVoice)

Débats de politique départementaux

Pour le premier débat de politique départemental, le groupe des élus indépendants a souhaité aborder les impacts du Brexit pour les ports, la pêche et pour le Département.

Dans son propos introductif, **Murielle Moutier-Lecerf** a dit son inquiétude quant aux conséquences du Brexit et a appelé à un « *bouclier législatif* ».

Alban Bruneau a estimé que « *ce qui nous intéresse d'abord, ce sont les coûts à payer par la démocratie. Et les conséquences sur la construction, ou plutôt sur la déconstruction européenne* ».

Juin 2016 :
52 % des Britanniques ont choisi par référendum de quitter l'Union Européenne.

Face aux inquiétudes, il a rappelé que « *2 ans et 9 mois pour traduire dans les faits la décision d'un peuple exprimée démocratiquement, où était alors l'urgence ? Mais plutôt que de travailler à satisfaire cette décision, les dirigeants ont choisi de jouer le pourrissement. Histoire de démontrer que cette Union on ne peut pas la quitter* ».

Quant au spectacle « *offert par le gouvernement et le parlement Britannique* », **Alban Bruneau** y voit une explication évidente : « *Ne sait-on jamais, à force de transformer le Brexit en impasse, le peuple finira bien par se déjuger... Et puis de toute façon, il a été manipulé comme le répète la petite chanson qui tourne en boucle dans la bouche de certains de nos dirigeants* ».

Conclusion : « *Faut-il après tout cela s'étonner que cette Union Européenne perde tout son crédit ? Ou que les peuples se tournent de plus en plus nombreux vers les populistes ? Voilà notre source première d'inquiétude. Le libéralisme nourrit le populisme et c'est la démocratie qui en paye les conséquences* ».

Quant aux coûts, économiques s'entend, pour **Alban Bruneau** une seule solution : « *Il convient de reprendre la main sur les logiques de libre marché et ça, nos dirigeants n'y sont plus habitués ! Car cela passe par l'application de la législation par des agents publics en nombre suffisant pour assurer leurs missions. La grève du zèle organisée par les douaniers vient nous rappeler que nous en sommes encore loin. La puissance publique doit faire son retour sur nos côtes, nos ports, dans nos administrations, en prévision d'une nouvelle frontière qui ne viendra peut-être jamais...* ».

Pour la majorité des Droites, **Jean-Christophe Lemaire** n'a pas apprécié cette leçon de politique sur un sujet qui pour lui ne l'est visiblement pas : « *Le sujet c'est l'économie* » qui appelle l'union de tous les acteurs.

Ce qui fit dire à **Stéphane Barré** : « *Oui on assume, nous on fait de la politique et ce sujet est politique, on n'est pas là pour aider certains à faire du business* », rappelant au passage que « *même avec le Brexit, les liens entre la France et la Grande-Bretagne seront toujours là* ».

Le second débat de la séance, ouvert par le groupe « Agir pour l'écologie », avait pour thème les conséquences de la loi alimentation pour les agriculteurs normands.

Catherine Depitre a débuté son propos en constatant que « *la Politique Agricole Commune (PAC) est en régression depuis des années* », avant de développer sur les objectifs de la loi EGALIM (agriculture et alimentation) issue des États généraux de l'alimentation pour développer une alimentation saine et durable et pour garantir des revenus décents aux agriculteurs.

Horizon 2022 :

Restaurations collectives publiques :
50 % minimum de produits agricoles locaux ou sous signe de qualité dont 20 % issus de l'agriculture biologique

Patrick Chauvet, pour la majorité, lui a répondu que c'est « *cette loi qui va dans le bon sens ! Elle est certes imparfaite, tous les résultats ne sont pas encore là, elle sera évolutive. En tout cas elle procède à une inversion des logiques* ».

Alban Bruneau a, pour sa part, axé son intervention sur la restauration collective et sur les objectifs inscrits dans la loi à ce sujet. Il a également avancé plusieurs propositions. Puis il a souhaité rappeler que « *la prochaine étape, irréversible même si elle momentanément contrariée, sera la fin du glyphosate !* ».

S'agissant de rééquilibrer les relations commerciales sur toute la chaîne alimentaire comme l'ambitionne la loi votée, il reste en revanche dubitatif : « **Pour obtenir ce rééquilibrage dont personne ne peut contester la nécessité, elle vient favoriser la hausse des prix pour le consommateur, en laissant la grande distribution et ses marges exponentielles continuer de prospérer** ».

Il a ainsi estimé qu'il aurait été plus « *intelligent et juste de supprimer la TVA sur les produits de première nécessité, mais cela Bruxelles ne le veut pas et le gouvernement ne lui a d'ailleurs même pas demandé !* ».

Le troisième débat, à l'initiative du groupe communiste du Front de Gauche, avait pour titre : « La couverture médicale de proximité en Seine-Maritime : une urgence vitale ».

Stéphane Barré a ouvert ce débat en énumérant les chiffres de cette « **pénurie inacceptable dans l'un des pays les plus riches au monde qui, il y a 20 ans, pouvait faire étale de l'efficacité de son système de santé** ».

Rappelant la mobilisation « *de nombreux élus locaux et de parlementaires pour bousculer le système et résoudre cette injustice fondamentale d'accès aux soins du quotidien, par nature de proximité* », il a fustigé « *ce gouvernement qui au nom du sacro-saint principe libéral, rejette toutes les propositions visant à réguler l'installation des médecins en fonction des besoins* ».

Puis **Stéphane Barré** a fait état d'une solution : « *Toutes les études le démontrent, nombre de médecins se détournent de l'exercice libéral pour se tourner vers le salariat. Il consiste à proposer que notre collectivité embauche des médecins. Ce n'est pas une question de compétence, c'est une question de devoir et de priorité* ».

10 % des Français
sans médecin traitant
13 % en Seine-Maritime

20 % du territoire national
sous doté en médecins
généralistes

**Embauche de médecins
par le Département
de Saône et Loire**

1 an après =

11.000 habitants
ont retrouvé
un médecin traitant

23.000
consultations assurées

« *Monsieur le Président, vous avez reçu dernièrement le **Collectif un Médecin pour Tous** de Fécamp qui vous a fait part de pistes concrètes pour agir en prenant notamment exemple sur les actions conduites dans plusieurs départements comme la Saône et Loire. Un département qui a pris les choses en main en expérimentant un réseau départemental de centres de santé à partir de 30 médecins et 9 secrétaires recrutés. Et les résultats sont là !* »

Le **Président Martin** a répondu : « *J'ai rencontré ce collectif et j'ai demandé à ce que nous allions regarder en Saône et Loire ce qui a été fait* ».

En conclusion, **Stéphane Barré** a dit avec humour : « *Certes, nous n'avons pas à rougir de ce que nous faisons ici, mais si nous pouvons vous faire rougir un peu plus nous serons satisfaits. Car il faut inventer des solutions et nous vous en amenons. La dernière fois sur les dentistes, nous n'avons pas été entendus, cette fois sur les médecins et là vous allez y travailler. On avance, on avance...* ».

Pour le quatrième débat, le groupe des Droites s'est demandé comment rapprocher les citoyens des politiques publiques...

Citant la crainte d'un taux d'abstention record pour les prochaines élections Européennes et un sondage qui indique que 70 % des Français pensent que les politiques ne s'occupent pas de leur opinion, **Marine Caron** a parlé de « *délitement* » à propos « *du désintérêt croissant de la politique notamment chez les 18-25 ans* ». Elle a estimé que « *La France est fragilisée, la violence physique et verbale se développe... Le RIC est révélateur de cette défiance* », avant de préconiser : « *Il faut aider les élus locaux... Il convient de reprendre les réflexions sur le mille-feuille territorial, sur la création des conseillers territoriaux élus d'un département et d'une région... Beaucoup de personnes ne comprennent plus qui fait quoi* ».

Séverine Botte, au nom du groupe communiste, a débuté son intervention par un hommage : « *Loin des caricatures qui en sont faites, le mouvement des Gilets jaunes aura eu le grand mérite de bousculer, et d'inquiéter d'ailleurs, ceux qui du haut de leurs certitudes, de leurs habitudes aussi, pensaient que pour gouverner et piloter les politiques publiques il suffisait de se faire élire ! Votez et on fera le reste ! Au point que désormais le débat est partout* ».

Mais pour l'élue ossélienne, ces débats ont leur limite : « *Débattre pour changer les choses. Sinon, le débat ne sert qu'à faire diversion, à gagner du temps, à ajouter de la confusion et, à l'arrivée à faire grandir le mécontentement, les frustrations, les déceptions et ceux qui sont porteurs de solutions radicalement simplistes et démocratiquement dangereuses* ».

Quant à la réponse à la question posée, elle lui semble évidente : « Je serais tentée de vous répondre tout naturellement : **en changeant le cap fixé depuis plusieurs décennies dans la conduite des politiques publiques !** ». Concluant : « **C'est ainsi que l'on rapproche les citoyens des politiques : par la co-construction : concerter avant de décider et non pas déconcerter en feignant de consulter après avoir décidé !** Assez de comptabilité, de ratios, de gestion et de chronomètre, assez de dématérialisation effrénée et un retour enfin à l'humanité. Enfin, cela passe aussi par l'invention de gouvernances partagées, à tous les étages, comme d'ailleurs cela se pratique déjà dans certaines communes, pour associer les citoyens aux décisions. Pour partager le pouvoir avec eux, en en faisant des acteurs de la décision. **Alors avec tout cela, vous verrez, le plus naturellement du monde, les citoyens se rapprocheront des politiques publiques et nous cesserons de nous poser cette question qui à elle seule illustre bien l'échec de ceux qui président à leurs destinées depuis trop longtemps...** ».

Stéphane Barré s'est réjoui que « l'ensemble du conseil se retrouve sur la nécessité de rapprocher les centres de décisions des citoyens ». Il a toutefois rappelé que « **cet éloignement qu'il nous faut corriger a été créé par les lois successives des derniers gouvernements que nous avons été les seuls ici à avoir combattu à chaque fois.** Au-delà, il faut également des changements dans les pratiques ».

Le dernier débat introductif de la matinée, porté par le groupe socialiste, s'est arrêté sur les déclinaisons du Plan pauvreté en Seine-Maritime.

Pierrette Canu a tout d'abord souligné que désormais les départements sont appelés à contractualiser pour mettre en œuvre le Plan pauvreté annoncé en septembre par le chef de l'Etat. Elle est revenue sur le contenu de ce plan et son « *manque d'ambition* » et « *surtout de moyens au regard de ceux mobilisés pour son Plan richesse* ». Enfin elle a énoncé les décisions départementales prises ces dernières années et qui vont à l'inverse des efforts à déployer pour faire reculer la pauvreté.

Pour le groupe communiste, **Sophie Hervé** a estimé que ce plan présidentiel « *repose sur des intentions louables que nous ne pouvons pas qualifier d'objectifs, tant que nous n'aurons pas la certitude que l'ensemble des moyens budgétaires seront mobilisés pour mettre un terme à ce fléau social et sociétal* ».

Et d'illustrer : « *Le budget de l'Etat demeure dirigé prioritairement vers les foyers les plus aisés et des grandes entreprises qui visiblement n'ont pas besoin de ces cadeaux pour crouler sous les bénéfices. Servir les plus riches ne crédibilise pas franchement cette volonté présidentielle affichée de réduire la pauvreté, surtout lorsque l'on se souvient ce que pense ce président, des aides sociales qui coûteraient un pognon de dingue. Cette philosophie globale transpire dans ce plan, avec la nécessité sous entendue de remettre tout le monde sur le « chemin du travail » en traversant la rue, et la volonté de lutter, je cite, « contre l'assistanat ». En oubliant qu'une partie de nos concitoyens ne peuvent pas exercer une activité professionnelle permanente et que le travail ne protège plus nécessairement de la pauvreté* ».

Depuis l'élection de Macron :
25.000 associations ont disparu

Quant aux incidences de ce plan pour le Département, **Sophie Hervé** a appelé à la vigilance pour que « *notre collectivité, les départements en général, ne viennent pas supporter le poids de l'addition des vœux présidentiels. Parce que ça, on a déjà donné aussi du temps des précédents présidents...* ». Mais aussi pour que la collectivité « *se fasse entendre pour que la simplification annoncée ne vienne pas, au final, faire des économies, en excluant une partie des ayant droits actuels, en les exposant à de fortes pressions, ou encore en baissant le niveau d'accompagnement par rapport au niveau actuel, tous dispositifs additionnés* ».

Politique départementale de l'habitat et du logement

Le vice-président **André Gautier** a présenté une adaptation de la politique départementale en faveur de l'habitat et du logement, adoptée en 2016, afin de prendre en compte la récente loi ELAN votée par la majorité présidentielle et ses soutiens.

Pour le groupe communiste, **Sophie Hervé** a fait part de son dilemme « *car comme point de départ, se trouve un rapport d'orientation de 2016, pour approuver une nouvelle politique départementale en faveur du logement et de l'habitat que nous avons voté malgré quelques réserves. Sauf que le présent rapport vise à nous adapter à une loi intervenue depuis et que nous ne partageons pas. Loin de là, puisque cette loi ELAN, nous l'avons combattu en la considérant, et nous ne sommes pas les seuls, comme néfaste pour le logement social* ».

23
Bailleurs sociaux actuellement en Seine-Maritime

Conséquence de la loi ELAN :

20
devront appartenir avant le 1er janvier 2021 à un groupe gérant plus de 12.000 logements

« Une loi dangereuse car elle fragilise les bailleurs. Dangereuse pour la mixité sociale. Dangereuse pour les personnes à mobilité réduite. Une loi qui force à la concentration des organismes HLM. Une loi qui baisse les obligations réglementaires ».

Ventes de logements sociaux

Objectif de la loi ELAN :

**Passer de 8.000 ventes annuelles
à 40.000 ventes**

D'où son dilemme : *« Forcément, lorsque l'on prend connaissance de ces conséquences là sur le dispositif qui existait ici, nous ne pouvons décemment pas nous y associer. A moins que nous puissions constater, qu'au delà de la simple retranscription de cette mauvaise loi, notre collectivité s'engage à conforter ceux qu'elle fragilise en les contournant : les maires et leur commune ».*

Et de s'en expliquer : *« Avec cette loi, les maires n'ont plus le pouvoir de s'opposer à la vente de logements sociaux. Enfin, sauf ceux dont la commune se trouve en déficit de logements sociaux. Un comble ! Or, ce sont bien les communes qui ont rendu possible la construction de ces logements, y compris ceux qui désormais sont convoités. Et après tout ce travail, on veut se passer de leur avis ? Ce n'est pas acceptable ! ».*

Sophie Hervé a par conséquent proposé un amendement afin que dans la liste des critères retenus pour délivrer l'avis départemental sur chaque vente de logement, figure l'avis du maire.

Même proposition, mais cette fois sans passer par un amendement puisque les modalités d'organisation de ce nouveau dispositif sont renvoyées devant la Commission permanente, pour que dans la gestion du nouveau contingent départemental de logements sociaux, les communes soient étroitement associées.

Stéphane Barré s'est d'abord réjoui que *« les propositions portées par le groupe communiste en 2016 lors de l'adoption de ce dispositif départemental sont prises en compte aujourd'hui : L'intégration des copropriétés dégradées, comme Robespierre dans le quartier du Château-Blanc à Saint-Etienne-du-Rouvray, dans les financements conséquents que le Département consacre au programme de renouvellement urbain (ANRU) d'une part. Et d'autre part un soutien accru à la construction de logements en PLAI ».* Puis il a insisté sur l'importance de préserver la mixité sociale.

Alban Bruneau a quant à lui appelé *« les maires à la plus grande vigilance. La loi ELAN lève les protections pour les plus fragiles. Et elle encourage la vente de logements sociaux avec le risque de doper encore un peu plus la spéculation immobilière. Or nous sommes nombreux à connaître, pour y être confrontés tous les jours, les demandes non satisfaites ou mal satisfaites de logements sociaux ».*

Le vice-président **André Gautier** a répondu que *« le sujet du rapport ce n'est pas le fond de la loi ELAN, mais la gestion de ses conséquences, son adaptation, même si nous sommes nombreux à partager les réserves que vous avez pu émettre ».* Puis il a pris les engagements demandés par Stéphane Barré : *« Oui il faut garantir la mixité sociale, nous y tenons. Et sur le contingent, oui il faut voir comment associer les communes ».*

L'amendement de Sophie Hervé a été adopté à l'unanimité, le Département va donc recueillir l'avis du maire sur tout projet de vente de logement social sur sa commune. Puis la délibération a été adoptée également à l'unanimité.

Lutte contre le frelon asiatique : création d'un dispositif départemental

Le vice-président **Patrick Chauvet** a proposé un dispositif d'interventions pour lutter contre le frelon asiatique, doté d'une enveloppe de 100.000 €. Une plate-forme sera créée pour la réception et l'orientation des appels vers des prestataires agréés qui interviendront alors pour la destruction. Sur la facture d'intervention, le Département prendra en charge 30 % avec un plafond de 30 € H.T. Il a également rappelé que les sapeurs-pompiers n'interviennent que sur le domaine public pour des situations présentant un caractère d'urgence.

**Intervention d'un professionnel
pour la destruction d'un nid
sur le domaine privé :**

**Le Département prendra en charge
30 % de la facture
avec un plafond de 30 E H.T.**

**Le groupe a demandé
d'augmenter ce plafond à 50 E H.T.**

Alban Bruneau a rappelé ses nombreuses interventions à ce sujet en se réjouissant que *« notre collectivité s'implique enfin pleinement dans la lutte contre ce frelon ».* Il a déploré l'attitude de l'Etat qui insiste pour l'éradiquer *« au regard des conséquences dramatiques que risque de provoquer sa prolifération »*, mais qui *« fait reposer la destruction des nids sur la faculté contributive des usagers ».*

Estimant que *« la destruction des nids doit être à la charge des pouvoirs publics »*, **Alban Bruneau** *« s'est félicité de ce dispositif. Cependant, les tarifs d'intervention peuvent aller du simple au double, entre 90 et 200 € ».*

Il a donc proposé de « *maintenir le taux de la prise en charge à 30 %, mais de passer le montant plafond de 30 à 50 € afin de garantir une équité entre tous nos administrés. En espérant que l'Etat et la Région s'appuient sur cette mesure pleine de bon sens et assument le reste à charge pour les usagers* ».

Une proposition que le **Président Martin** a renvoyé à l'année prochaine : « *sur la base du premier bilan de ce plan. S'il faut alors rehausser le plafond nous le déterminerons. Il s'agit ici d'un geste du Département pour les particuliers alors que l'Etat n'y met pas un centime* ».

L'amendement d'Alban Bruneau a été rejeté par le groupe de la majorité et le groupe socialiste. Les deux autres groupes s'étant abstenus et le groupe communiste ayant soutenu. La délibération a ensuite été adoptée à l'unanimité.

Création du GIP Agence normande de la biodiversité et du développement durable

La vice-présidente **Cécile Sineau-Patry** a expliqué que la Région Normandie et l'Agence Française de la Biodiversité proposent de créer mi 2019 une Agence normande de la biodiversité et du développement durable. Cette agence prendrait la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP), associant de nombreux partenaires dont l'Agence Française de la Biodiversité et les 5 Départements normands.

Pour le groupe communiste, **Alban Bruneau** a soutenu cette proposition mais avec un bémol : « *Il faudra veiller à ce que cette structure d'échelle régionale soit en capacité de répondre aux problématiques spécifiques des différents territoires qui la composent* ». Puis il a fait une proposition : « *Il est indiqué que l'un des 4 axes d'intervention était d'encourager l'innovation territoriale en s'appuyant sur les travaux de l'enseignement supérieur et de la recherche. Aussi, je m'étonne de ne pas voir les trois universités normandes de plein exercice, dont deux sont seinomarines parmi les membres du futur GIP. Je rappelle que les 3 universités normandes ne sont pas fusionnées malgré l'empressement de la Région à vouloir en faire qu'une seule...* ».

Cécile Sineau-Patry a considéré qu'il s'agissait d'une « *bonne remarque* » et qu'elle allait inviter les trois universités normandes à ce partenariat. La délibération a ensuite été adoptée à l'unanimité.

Approbation des nouveaux statuts du syndicat mixte de la base de plein air et de loisirs de Jumièges avec intégration du golf

Aucune remarque de fond concernant ces nouveaux statuts présentés par la vice-présidente **Charlotte Masset**, la base de loisirs faisant l'objet d'un large consensus au sein de l'assemblée départementale.

En revanche, une gêne, soulevée par **Séverine Botte**, relative à un partenariat engagé par le Département avec la multinationale Cargill afin d'organiser une chasse aux œufs sur la base. En effet, cette entreprise a été mise en cause dans un reportage de l'émission « *Envoyé spécial* » diffusé par France 2 le 10 janvier, sur le travail des enfants et la déforestation en Afrique de l'Ouest.

Charlotte Masset n'y a pas vu malice, rappelant que ce genre de partenariat permet de proposer des activités de loisirs sans coût supplémentaire pour les familles. Puis, elle a invité « *à aller voir en Côte d'Ivoire comment cette entreprise travaille et ses engagements pour l'environnement* », repoussant ainsi les soupçons évoqués.

Séverine Botte a conclu qu'elle n'avait visiblement pas les mêmes informations, avant de diffuser à tous ses collègues le lien avec le communiqué de l'entreprise suite à la diffusion de l'émission. Une communication en forme de mea culpa puisque Cargill rappelle notamment ses engagements à « *éradiquer le travail des enfants au plus tard en 2025 et mettre fin à la déforestation dans nos chaînes d'approvisionnement en 2030* » !

Modification du règlement intérieur du Conseil départemental, les débats en débat !

La vice-présidente **Marine Caron** a présenté un projet visant à adapter le règlement pour notamment prendre en compte les conséquences de la création d'un cinquième groupe au sein du Conseil. Estimant que les temps de débat sont devenus trop longs au début des séances, elle a proposé d'en réduire le nombre. Des propositions de modification intégrant également les missions d'évaluation et d'information pour faciliter leur composition aux groupes minoritaires.

Si, pour le groupe communiste, **Stéphane Barré** a convenu de la nécessité de revoir l'organisation des missions, il a fait état du refus de son groupe de voir supprimer des débats de politique départemental en début de séance : « *Un projet qui en l'état ne laisse plus à chaque groupe que deux animations de débat par an ! Autant dire qu'avant de pouvoir prendre l'initiative, il nous faudra faire preuve d'une patience exorbitante ! Et pour tout dire peu crédible* ».

Il a ensuite déposé deux amendements, avec le soutien du groupe des élus indépendants et celui du nouveau groupe « Pour l'écologie au Département », pour proposer deux autres solutions plus conformes à la volonté des groupes minoritaires.

La suspension de séance n'ayant pas abouti à une proposition consensuelle, le **Président Martin** a décidé de retirer ce projet et de le renvoyer à un autre conseil. Les autres modifications ont été adoptées à l'unanimité. Il a, au passage, concédé au groupe communiste, « la cohérence de ses positions » sur ce sujet.

Politique départementale en faveur des activités économiques des territoires

Le vice-président **Jean-François Bures** a proposé un dispositif de soutien aux activités économiques intégrant une réflexion avec les EPCI qui le souhaiteraient autour de la mise en place d'aides ciblées, avec des taux d'intervention aménagés, spécialement dédiés aux petites entreprises indépendantes (CA < 1M€ ; Effectif < 10 salariés) et aux entreprises du secteur touristique.

C'est une nouvelle fois le groupe communiste qui a pris l'initiative au sein de l'opposition. **Stéphane Barré** a tenu d'abord à cadrer les aides aux entreprises : « Si l'activité économique de nos territoires doit bien évidemment être soutenue, reste à déterminer sous quelle forme et jusqu'à quelles limites... **Nous sommes particulièrement vigilants à ce que l'argent public ne vienne pas servir des entreprises aux seules fins d'accroître leurs marges utilisées pour augmenter les rémunérations de leurs seuls dirigeants ou actionnaires** ».

En conséquence de quoi, il a souligné que « le meilleur moyen de soutenir l'activité, c'est d'agir dans le cadre nos compétences publiques et politiques. Et notamment par des services publics performants et présents ».

A l'adresse des sceptiques, il a rappelé : « **Depuis 15 ans, tous les gouvernements successifs se sont illustrés par leurs cadeaux au secteur privé pendant que le pouvoir d'achat des salariés régresse, que la pauvreté, la précarité gagnent du terrain. Que le chômage ne recule pas** ».

Puis il s'est penché sur le dispositif proposé ici : « Ce qui est ciblé à travers ce rapport d'orientation nous convient : l'artisanat, tout comme les petites entreprises indépendantes », avant de faire état d'une « incompréhension relative à l'exception prévue pour les entreprises du secteur touristique. Est-ce à dire que le groupe ACCORD pourrait prétendre à être aidé ? ».

Mais c'est surtout sur la partie consacrée à la redynamisation des zones d'activités économiques qu'il s'est arrêté : « Ce soutien comporte deux exceptions de taille que nous ne pouvons envisager : celles situées sur le territoire de la Métropole rouennaise et celles situées sur la toute nouvelle Communauté urbaine du Havre. Nous souhaitons revenir sur cette discrimination et vous proposons à cet effet un amendement ».

Jean-François Bures lui a répondu que « des groupes comme ACCORD n'ont pas besoin de nous », sous entendu, ils ne nous solliciteront pas, rejetant ainsi la demande du groupe communiste de supprimer la possibilité offerte aux entreprises du secteur touristique de déroger aux critères mis en place pour accéder à des aides départementales.

Stéphane Barré a alors réagi : « Nombre d'entreprises n'ont pas besoin du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) pourtant elles le sollicitent ! ».

En revanche, la seconde demande du groupe a été prise en compte, **Jean-François Bures** acceptant l'amendement visant à intégrer la Communauté urbaine du Havre et la Métropole rouennaise au dispositif de soutien aux zones d'activités économiques. Le rapport a été adopté à l'unanimité.

Autres rapports à l'ordre du jour

La convention avec la Société nationale de sauvetage en mer dans le cadre du programme pluriannuel d'investissements nautiques 2019-2021 a été adoptée à l'unanimité. Tout comme la mise en place de nouvelles coopérations internationales avec le Liban et l'Estonie, et le parrainage par le Département de la Frégate Normandie de la Marine Nationale.

En revanche, la Décision modificative budgétaire n° 1 de l'exercice 2019 a été rejetée par les groupes de l'opposition puisqu'elle n'entraîne aucune réorientation du budget départemental voté en décembre.

**Retrouvez l'ensemble des interventions
des élus communistes et Républicains :**

sur le site de l'ADECRC 76

www.elus76.com

sur le blog des conseillers
départementaux communistes et
républicains / front de gauche

<http://departement.elus76.com>

Ou

**Demandez-les au groupe
communiste du Conseil départemental**


Pour recevoir ce « En Direct » par courriel :

Inscrivez vous auprès de : sebastien.giard@seinemaritime.fr

Pour ne plus le recevoir, désinscrivez-vous auprès de :

sebastien.giard@seinemaritime.fr

**Pour contacter le Groupe Communiste et républicain,
Front de Gauche :**

 02.35.62.99.80